



Motion du 54^{ème} Congrès CGT

Face à la répression la CGT répond mobilisation !

Soutien à nos 5 camarades de la Mission Locale de Mérignac convoqués au Tribunal Correctionnel de Bordeaux le 24 septembre 2026

Une attaque frontale inédite contre la CGT : 5 syndiqués de la Mission Locale Technowest de Mérignac sont assignés en correctionnelle pour syndicalisme et représentation du personnel : Loïc, Toyfia, Céline, Zülbiya et Guillaume. Accusés de diffamation pour avoir simplement voulu exercer leurs mandats !

Dans cette Mission Locale depuis plusieurs années :

- des procédures disciplinaires et licenciements visant des militants CGT, dans un contexte reconnu comme potentiellement discriminatoire par l'Inspection du travail,
- multiplication des sanctions et pressions individuelles, y compris dans des situations de droit d'alerte pour danger grave et imminent,
- une dégradation alarmante de la santé des salariés (arrêts maladie, accidents du travail reconnus),
- des atteintes répétées aux droits syndicaux et au fonctionnement du CSE (entraves, restrictions de communication, remise en cause des moyens des élus).

Le Congrès dénonce les pratiques discriminantes pratiquées par les élus dirigeants de la Mission Locale de Mérignac.

C'est un nouveau cap qui est franchi avec cette « procédure bâillon » visant nos militants CGT en les jetant devant les tribunaux, comme Téfal le fait avec notre secrétaire générale Sophie BINET.

Le Congrès apporte son soutien aux 5 camarades réprimés à Mérignac et à tous les militants et militantes CGT poursuivis.

Le Congrès appelle toutes ses organisations à rejoindre massivement le rassemblement organisé lors de la **journée d'action pour les libertés syndicales, la liberté d'opinion, la liberté d'expression et contre toutes les formes de répression et de discrimination syndicale.**

Soutien total jusqu'à la relaxe de nos 5 camarades

RASSEMBLEMENT JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à 14 heures

Tribunal Correctionnel de Bordeaux